



**Alternative Citoyenne Sud-Essonne**  
103, rue Saint-Germain  
91760 ITTEVILLE

Mme le Maire Valérie MICK-RIVES  
Mairie de Fontenay-le-Vicomte  
4, rue de la Mairie  
91540 Fontenay-le-Vicomte

Itteville, le 19 mai 2021

**Objet :** Lettre ouverte en réponse à votre intervention sur Facebook du 18 mai 2021  
<https://www.facebook.com/acsessonne/posts/163020595759326>

Madame le Maire,

Je tiens tout d'abord à vous remercier de vous intéresser à nos actions et de nous apporter « *LA VÉRITÉ* », comme vous le clamez à grand renfort de caractères majuscules.

L'implantation d'une unité de méthanisation préoccupe en effet nos concitoyens. À Fontenay-le-Vicomte mais aussi bien au-delà dans les communes d'Auvernaux, Baulne, Ballancourt-sur-Essonne, Chevannes, Nainville-les-Roches, Saint-Fargeau-Ponthierry, la Ferté-Alais, Champcueil, Saint-Vrain et Vert-le-Petit. À la lecture de cette phrase, nombre de nos concitoyens seront certainement surpris mais, hélas, c'est bien la réalité : toutes ces communes sont concernées.

Ce qui perturbe beaucoup nos concitoyens, c'est l'insupportable opacité d'un projet qui va les mettre devant le fait accompli une fois que l'implantation du méthaniseur aura reçu le feu vert définitif des autorités. Qui parmi nos concitoyens peut se targuer d'avoir été parfaitement informé et d'avoir pris connaissance de l'intégralité du dossier ? Personne, parce que certains de ces éléments n'ont pas été rendus publics.

Alors bien sûr, pour parer à toute velléité de s'interroger sur vos actions et celles de vos amis politiques, vous objectez que vous et vos collègues n'êtes pas décideurs, signifiant ainsi à vos administrés que, s'il y a des revendications, elles sont à adresser à la Direction départementale des territoires de la Préfecture de l'Essonne. Surtout qu'on n'ennuie pas les maires des communes concernées avec ces détails !

Madame le Maire, c'est là où, précisément, nous divergeons. Être un élu responsable, c'est défendre ses concitoyens et préserver leurs intérêts.

Examiner les faits *a posteriori* et fustiger l'attitude de tel ou tel est toujours un exercice facile. J'ai néanmoins la faiblesse de croire que les maires des communes concernées – *a fortiori* ceux de Ballancourt-sur-Essonne et Fontenay-le-Vicomte – ont fait preuve d'un incroyable manque de vigilance.

En tant qu'élus lors de la mandature précédente, M. Gouarin et vous-même n'êtes pas sans ignorer que de nombreux projets de grande taille se multiplient dans notre région.

Comme l'explique d'ailleurs M. Gouarin, que je remercie pour cette confirmation, la révision de votre plan local d'urbanisme (PLU) en février 2020 a intégré la demande de la Chambre d'agriculture visant à augmenter la hauteur maximale des bâtiments permise en zone A. Dès mai 2020, lorsque l'agriculteur porteur du projet est venu vous voir, cela aurait dû vous alerter immédiatement. Après le vote de la révision du PLU, toutes les conditions étaient réunies pour un projet d'ampleur. Peu importe d'ailleurs que la nouvelle hauteur maximale de 15 mètres ait été immédiatement exploitée ou non : cette simple potentialité laissait entrevoir des développements futurs particulièrement inquiétants. Peut-être en verrons-nous d'ailleurs les conséquences dans quelques années sur le projet en cours.

Alors, j'entends bien que la crise sanitaire – excuse trop souvent brandie ces derniers temps par des élus pour s'exonérer de leur responsabilité – a compliqué les choses. J'entends aussi, et j'en donne acte à M. Gouarin, que les porteurs du projet ont avancé « masqués », pour reprendre le mot qu'il emploie. Je me

permets de vous faire respectueusement remarquer qu'il est rare que le porteur d'un tel projet avance à visage découvert, ne serait-ce que pour éviter les remous au sein de la population.

Madame le Maire, ce qui est difficile à comprendre pour nos concitoyens, c'est comment un tel projet, dont vous avez reçu en mairie le permis de construire le 16 février 2021 et dont vous avez pu estimer sans difficulté qu'il était en grave contradiction avec le discours qui vous avait été tenu précédemment par ses promoteurs, n'a pas suscité une levée de bouclier massive de votre part et de vos collègues maires.

Ce qui est difficile à comprendre pour nos concitoyens, c'est comment il est possible que les 11 communes concernées, dont 10 de la CCVE, puissent partir en ordre aussi dispersé (motions timides pour s'opposer, par-ci par-là) et à contretemps pour protester contre un tel projet.

Ce qui est difficile à comprendre pour nos concitoyens, c'est pourquoi des élus qui sont en place depuis plusieurs années n'ont pas pris l'initiative d'un mouvement citoyen (celui qui est né est par ailleurs remarquable et a tout notre soutien).

Si, comme l'explique M. Gouarin, ce projet « *n'est pas acceptable et ne correspond pas à l'idée du projet initial d'une installation à l'échelle locale pour une production locale* », pourquoi ne pas faire bloc et avoir organisé vous-mêmes des actions ?

Avec des membres de l'association, nous étions présents le 2 mai à Étampes pour protester contre le projet de décharge du Grand Paris. La mobilisation citoyenne et la participation transpartisane d'un nombre impressionnant d'élus montrent qu'on peut toujours agir. Nous n'avons pas vu grand monde parmi les maires de la CCVE.

Madame le Maire, ce qui importe, c'est le résultat. Ce méthaniseur, vous le voulez ou pas ? Le problème n'est pas de dire « on ne savait rien, on nous a tout caché et en plus nous ne sommes pas les décisionnaires ! ».

Si vous ne voyez pas ce que votre mairie et la CCVE viennent faire dans cette affaire, nous avons décidément un gros problème de démocratie dans notre belle vallée de l'Essonne. Vous et vos collègues des 10 autres villes concernées avez été élus pour défendre chacun les intérêts de votre commune et de vos concitoyens. Faites-le pleinement !

Élu moi-même à la CCVE, c'est avec regret que je peux constater à chaque séance à quel point notre communauté de communes n'est pas à la hauteur des enjeux. Le spectacle que nous donnons à nos concitoyens ne correspond pas à ma vision d'une institution garante de l'aménagement harmonieux de notre territoire et de la protection de l'environnement.

J'aurai certainement l'occasion de le rappeler à l'avenir.

Voilà, Madame le Maire, « *LA VÉRITÉ* », ou en tout cas la nôtre.

Bien cordialement,

Vincent BERNIER  
*Président*

ADHÉREZ À L'ASSOCIATION  
ET SUIVEZ-NOUS !

 [acsessonne.fr](http://acsessonne.fr)   @acsessonne





Valerie Mick Rives ▶ Alternative Citoyenne Sud Essonne

18 mai, 11:57 · 🌐

Je tiens en tant que maire de Fontenay le Vicomte apporter des précisions concernant le projet de l'unité de méthanisation sur Fontenay le Vicomte . En effet j ai pu lire des informations qui étaient totalement erronées . VOICI LA VERITE

Le pétitionnaire a déposé un dossier de permis de construire le 2 février 2021 et une demande d'enregistrement au titre de la réglementation aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE) le 22 février 2021. Ces deux demandes sont instruites par les services de la Direction Départementale des Territoires de la Préfecture de l'Essonne, seule compétente en la matière pour ce projet, et non par notre commune ni par la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

Afin de remettre les choses dans leur contexte, voici quelques dates clés sur le déroulé des événements : Juste après la mise en place du nouveau conseil municipal qui a eu le lieu le 26 mai 2020, M. l'agriculteur de Fontenay nous a contacté afin de nous présenter son futur projet, mais vu les conditions sanitaires celle-ci n'a pas pu se faire en présentiel. Nous avons donc opté pour une présentation aux membres du Conseil municipal en visio-conférence le 12/02/2021. Une présentation très esthétique par les deux agriculteurs nous est faite, nous exposant ce projet comme un projet agricole, vertueux pour notre environnement. Lors de cette présentation, aucun chiffre précis de tonnage de déchets traités ne nous est communiqué mais uniquement des pourcentages. Concernant les entrées extérieures supplémentaires (intrants) il nous est uniquement mentionné le dépôt d'épluchures de fruits venant d'une petite entreprise de Mennecy et d'autres venants de la Société Daregal, implantée à Milly la Forêt, société experte mondiale des plantes et herbes aromatiques surgelées. A l'issue de la présentation, les avis des élus étaient partagés ou hésitants. Les deux agriculteurs nous proposent alors une visite sur site déjà en activité que le Conseil municipal accepte, et aura lieu à Ormoy la Rivière le 20/02/2021.

Mais à notre plus grand étonnement, le permis de construire est déposé en mairie le 16/02/2021 avant même que nous ayons visité l'installation...

C'est lors de la lecture du permis de construire et du dossier d'instruction qu'apparaissent les précisions suivantes :

→ Nombre de tonnage de déchet traités par jour : 87 tonnes

→ Partenariat avec la société SEDE Environnement (filiale de Veolia) qui a pour activité, la collecte, traitement et valorisation des boues d'épuration, des déchets organiques et minéraux des industriels et des collectivités. J'ai à plusieurs reprises eu des échanges avec les porteurs du projet , et ai également rencontré les représentants de GRDF, ainsi que la société SEDE. Un rendez-vous avec leur agence de communication m'a été demandé, offre que j'ai déclinée, ne souhaitant pas m'associer à eux pour la promotion de ce projet, n'y étant pas favorable. Je pense avoir été suffisamment à leur écoute.

Sur ce projet, au-delà de l'équipe municipale actuelle, M. Gouarin, notre précédent Maire, est mis en cause et souhaite vous apporter une mise au point :

« La demande de permis de construire d'un méthaniseur sur notre commune, déposée en mairie mais instruit par les services de l'Etat fait débat. Et pour cause ! Il m'est donc nécessaire de rappeler l'historique et de remettre des vérités en place.

La révision du PLU entamée en décembre 2016 et approuvée en février 2020 concernait avant tout la modification pour permettre la mise en place d'Opérations d'Aménagement Programmées (OAP) : NEXITY rue de l'Orme, futurs lots à bâtir rue du Château, et la mise en place d'une urbanisation contrôlée rue du Reignault. De plus un toilettage, important, du règlement d'urbanisme prenant en compte les modifications administratives y a été apporté.

Concernant le zonage A secteur agricole, c'est à la demande de la Chambre d'Agriculture qu'une modification des hauteurs de bâtiments nous a été imposée sous le prétexte que les engins agricoles étaient de plus en plus imposants. L'enquête publique à laquelle tous les Fontenois ont été conviés le relatait, incluant en effet le terme méthaniseur et autres installations...

La première information d'un projet sur «la ferme du petit Moulin » date de septembre 2018 par une demande de rendez-vous entre l'agriculteur et le Vice-Président de la Région pour monter un dossier de demande de subvention sur une étude de faisabilité.

J'y ai été bien sûr convié en tant que Maire de la commune, mais sans pour autant à ce niveau du dossier, d'avoir à se prononcer ou de délibérer sur le dit projet. Mon conseil municipal de l'époque qui se composait d'un grand nombre d'élus encore en place aujourd'hui, en ont été informé. Il avait été formulé d'ailleurs, de

suivre avec le plus grand intérêt l'avancée du projet. Il n'était question que d'un projet local de 20 tonnes/jour dont nous n'avons pas eu de présentation ni d'informations quelle qu'elle soit.

C'est un travail masqué tout au long de l'année 2019/ 2020 puisqu'aucune information ne nous a été soumise.

De plus le projet a fortement évolué pour devenir le projet hors normes d'aujourd'hui : 87 tonnes/jour, intrants supplémentaires apportés par une filiale de Véolia, accès routiers peu ou pas identifiés, cultures intermédiaires consommatrices d'eau, etc... Les élus comme les Fontenois ont été mis « au pied du mur » ! Bien sûr ce projet n'est pas acceptable et ne correspond pas à l'idée du projet initial d'une installation à l'échelle locale pour une production locale. »

Jean-Luc GOUARIN maire de Fontenay de 2001 à 2020